

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

-:-:-:-:-

87/579 DU 13/10/87

DECRET N° _____/PR/SGG/MATPP/SGAT.-

PORTANT NATURALISATION DE MADAME MOMBE (HONO-
RINE) DE NATIONALITE CENTRAFRICAINE,-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'
L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

5/ La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 35/61 du 20 Juin 1961, portant Code de la nationalité Congolaise ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitu-
tion du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance 15/72 du 10 Avril 1972, modifiant la Loi 36/60 du 2 Juillet
1960 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le Territoire de la
République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 61/78 du 29 Juillet 1961, fixant les modalités d'application
du Code de la nationalité Congolaise ;
(/u le Décret n° 72/115 du 10 Avril 1972, fixant les modalités d'établissement
des carnets de séjour prévus par l'ordonnance 15/72 du 10 Avril 1972 ;
(/u le Décret 72/116 du 10 Avril 1972, réglementant l'admission des étrangers
en République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le Décret 87/401 DU 20/8/87 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
(/u le Décret 87/402 DU 20/8/87 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret 85/725 du 17 Mai 1985, portant attribution et organisation du
Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 21 Novembre 1974 ;
(/u le Rapport d'enquête des services de sécurité ;
Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir
Populaire ;

DECRETE :

Article 1er.- Madame MOMBE (Honorine) née le 30 Mai 1931 de MOMBE (Jean-Baptiste) et MAKPELO
(Céline) de nationalité Centrafricaine est naturalisée Congolaise.

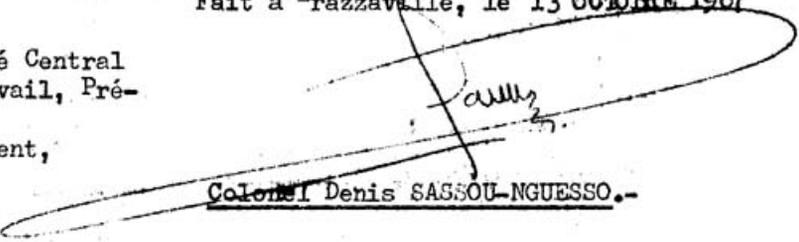
Article 2.- L'intéressée renonce à la nationalité Centrafricaine sa nationalité d'origine
conformément au procès-verbal de prestation de serment civique dressé par le Tribunal de
Grande Instance de Brazzaville en date du 16 Août 1973. Madame MOMBE Honorine est assujetti
de aux dispositions de l'article 33 de la Loi 35/61 sus-visé.

..../...

Article 3. - Le Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

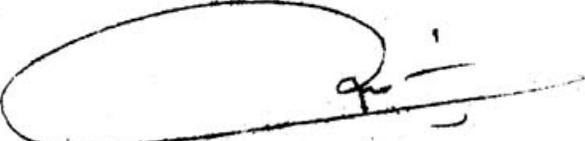
Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1967

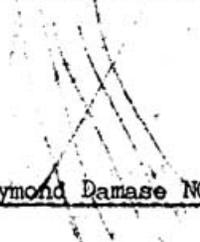
Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République,
Chef du Gouvernement,


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Membre du Bureau Politique
Premier Ministre,

Le Ministre de l'Administration du
Territoire et du Pouvoir Populaire,

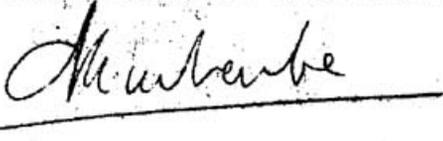

Ange Edouard FOUNGUI .-


Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

AMPLIATIONS :

- PR/CAB..... 1
- PM/CAB..... 1
- MATPP/CAB..... 1
- SGAT..... 4
- MINI.JUSTICE/CAB..... 1
- SGG/BC..... 1
- AMB.CENTRAFRICAINE..... 1
- DGSE..... 1
- DGSP..... 1
- RECO.REGIONAUX..... 9
- INTERESSEE..... 1
- J.O.R.P.C..... 1
- ARCHIVES..... 2/25.-

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail,
de la Sécurité Sociale et de la Justice,


- Commandant Dieudonné KIMBEMBE -

